Sikaflex® Self-Leveling Sealant

Date de révision 10/14/2026 Date d'impression 10/14/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	Sikaflex® Self-Leveling Sealant
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible
Nom de la compagnie	:	Sika Canada Inc. 601, avenue Delmar Pointe-Claire, QC H9R 4A9 Canada www.sika.ca
Téléphone	:	(514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452
Adresse de courrier électronique	:	ehs@ca.sika.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	:	(24/7 – International et Local) Service en anglais : +1 866 519 4752 Service en français : +1 760 476 3961 Code d'accès 3E GIR : 17138
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation	:	Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables	:	Catégorie 4
Sensibilisation des voies respiratoires	:	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	:	Sous-catégorie 1A
Cancérogénicité (Inhalation)	:	Catégorie 1A
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Inhalation)	:	Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :

Mot indicateur	:	Danger
Déclarations sur les risques	:	H227 Liquide combustible. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H350 Peut provoquer le cancer par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Déclarations sur la sécurité	:	**Prévention:** P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage. P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. **Intervention:** P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: demander un avis médical ou consulter un médecin. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: demander un avis médical ou consulter un médecin. P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction. **Entreposage:** P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P405 Garder sous clef. **Élimination:** P501 Éliminer le contenu et récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire
Donnée non disponible

Autres dangers
Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Classification	Concentration (% w/w)
oxyde de calcium	1305-78-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 1 - <= 5
xylène	1330-20-7	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2A; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - <= 5
Hardener LI (Isophoronedialdimine)	932742-30-8	Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - <= 5
Quartz SiO2	14808-60-7	Carc. 1A; H350 STOT RE 1; H372 STOT SE 3; H335	>= 0.1 - <= 1
éthylbenzène	100-41-4	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2A; H319	>= 0.1 - <= 1
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2B; H320 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>= 0.1 - <= 1
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	4098-71-9	Acute Tox. 1; H330 Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317	>= 0.1 - <= 1
homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	28182-81-2	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	>= 0.1 - <= 1
diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Acute Tox. 4; H332	>= 0.1 - <= 1

		Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2B; H320 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	
4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères	25686-28-6	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2B; H320 Eye Irrit. 2A; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>= 0.1 - <= 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin de garde.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.

Naintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: demander un avis médical ou consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	effets sensibilisants Apparence asthmatique Réactions allergiques Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Mousse Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2) Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau
Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Autres informations	:	Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d' opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
Conditions de stockage sures	:	Garder dans le contenant original. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément à la réglementation locale. Garder sous clef.
Matières à éviter	:	Produits explosifs Agents d'oxydation Gaz toxiques

Liquides toxiques

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
oxyde de calcium	1305-78-8	TWA	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	2 mg/m3	ACGIH
xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
Quartz SiO2	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		VEMP (particules de la fraction respirable de l'aérosol)	0.05 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
		TWA (Frac-	0.025 mg/m3	ACGIH

		tion respirable)		
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.051 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	4098-71-9	TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.045 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH
diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	VEMP	0.005 ppm 0.051 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH
4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères	25686-28-6	LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.051 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH
		TWA	0.005 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspen-

sion dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.
Protection des mains	:	Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.
Protection des yeux	:	Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.
Protection de la peau et du corps	:	Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide visqueux
Couleur	:	divers

Odeur	:	aromatique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Sans objet
Point/ intervalle de fusion / Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	82 °C (180 °F) (Méthode: vase clos)
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	0.01 hPa
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.25 g/cm3 (23 °C (73 °F))
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	> 20.5 mm2/s (40 °C (104 °F))
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible

Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Caractéristiques des particules		
Taille des particules	:	Donnée non disponible
Distribution de la taille des particules	:	Donnée non disponible
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	:	39 g/l

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	:	Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	:	Donnée non disponible
Produits incompatibles	:	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables et symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	Route probable d'exposition. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer par inhalation. Réactions allergiques. Apparence asthmatique. Effets sensibilisants.
Yeux	Voie probable d'exposition par contact accidentel.
Peau	Voie principale d'exposition par contact direct. Peut provoquer une allergie cutanée. Effets sensibilisants.
Ingestion	Donnée non disponible

Effets retardés, immédiats et chroniques

Exposition à court terme

Effets immédiats	Donnée non disponible

Effets retardés	Les symptômes d'une réaction allergique peuvent apparaître plusieurs heures ou plusieurs jours après l'exposition.
Exposition à long terme	
Effets immédiats	Donnée non disponible
Effets retardés	Peut endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): 3,523 mg/kg

Hardener LI (Isophoronedialdimine):

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): > 2,000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 épidermique (Lapin): > 2,000 mg/kg

éthylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): 3,500 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 épidermique (Lapin): 5,510 mg/kg

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50: 1.5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Jugement d'expert

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): 4,814 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 0.03 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 épidermique (Rat): > 7,000 mg/kg

homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): > 2,500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50: 1.5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Jugement d'expert
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 épidermique (Rat): > 2,000 mg/kg

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50: 1.5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Jugement d'expert
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 épidermique (Lapin): > 9,400 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Méthode	:	Directives du test 438 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée. Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir même lors d'une exposition de faible niveau.

Sensibilisation des voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Une fois la sensibilisation établie, des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires, peuvent survenir à la suite d'une exposition ultérieure par inhalation, même à de très faibles niveaux.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

IARC	Groupe 1: Cancérogène pour l'homme	
	Quartz SiO2 (Silica dust, crystalline)	14808-60-7
	Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme	
	Dioxyde de titane	13463-67-7
	Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme	
	éthylbenzène	100-41-4
OSHA	Spécifiquement réglementé cancerogène selon OSHA	
	Quartz SiO2 (crystalline silica)	14808-60-7
NTP	Connu pour être cancérigène pour l'homme	
	Quartz SiO2 (Silica, Crystalline (Respirable Size))	14808-60-7

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Quartz (14808-60-07) : Cette classification n'est pertinente que lors d'une exposition au quartz (dioxyde de silicium) sous

forme pulvérulente (poussière ou poudre), incluant également le produit mûri faisant l'objet de sablage, ponçage, découpage ou autres travaux de préparation de surface.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

xylène:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.3 mg/l Durée d'exposition: 56 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1.17 mg/l Durée d'exposition: 7 d

Hardener LI (Isophoronedialdimine):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poissons): 87.2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 180.4 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.

Composants:

Hardener LI (Isophoronedialdimine):

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementation nationale

TDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Liste canadiennes

La ou les substances suivantes sont assujetties à une déclaration de nouvelle activité importante:
Hardener LI (Isophoronedialdimine) 932742-30-8

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA ON OEL / C	:	Valeur plafond (C)
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

ADR	:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	:	Chemical Abstracts Service
DNEL	:	Derived no-effect level
EC50	:	Half maximal effective concentration
GHS	:	Globally Harmonized System
IATA	:	International Air Transport Association
IMDG	:	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	:	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	:	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	:	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	:	Occupational Exposure Limit
PBT	:	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	:	Predicted no effect concentration
REACH	:	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	:	Substances of Very High Concern
vPvB	:	Very persistent and very bioaccumulative

Sikaflex® Self-Leveling Sealant

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision	:	10/14/2026
Format de la date	:	mm/jj/aaaa
Personne qui a préparé la FDS	:	R & D de Sika Canada Inc.
Numéro de produit	:	757,146

CA / 3F